

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-63 4.1.7 Mise à disposition
--	---

L'an deux mille vingt le vingt huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET(depart à compter de la délibération 2020-63 à 19h32), C CAPELLARO

ABSENTS EXCUSES : A.PIERRE pouvoir à P RIGAULT

P MONIER a été élu secrétaire



N° 63/ 2020 : Convention

Mme le Maire fait un historique de la situation de cette convention de mise à disposition et du contexte.

Le Conseil Municipal avait décidé la mise en place des rythmes scolaires issue du décret 2013-77 du 24 Janvier 2013, à compter de la rentrée scolaire 2014-2015.

En plus de la réorganisation des temps scolaires, la réforme prévoyait l'organisation de temps périscolaires organisés sous la responsabilité des collectivités en prolongement du service public de l'éducation.

Considérant le projet d'animation des temps périscolaires proposé par l'Association Les Petits Malins conforme à son objet statutaire et la volonté de la commune de VEUREY VOROIZE de proposer des activités variées aux enfants des écoles maternelle et élémentaire, la municipalité avait proposé de mettre à disposition un agent communal exerçant ses fonctions à la Médiathèque Municipale.

Une convention de mise à disposition de cet agent communal auprès de l'Association des Petits Malins et comportant toutes les conditions avait été signés entre les parties suite à l'accord préalable de l'agent.

Il est proposé au conseil de statuer sur le renouvellement de cette convention.

Le conseil municipal,

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces s'y rapportant.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 29 septembre 2020

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-64 7.5.1 demandes de subventions
--	--

L'an deux mille vingt le vingt huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET (depart à compter de la délibération 2020-63 à 19h32), C CAPELLARO

ABSENTS EXCUSES : A.PIERRE pouvoir P RIGAULT

P MONIER a été élu secrétaire

N° 64/ 2020 : Demandes de subventions



La commune pour pouvoir faire aboutir le projet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire souhaite déposer des demandes de subvention.

Suite à la commission d'appel d'offre, il apparait que l'enveloppe financière doit être ainsi rectifiée passant de 1 026 703,5€ de 1 090 401,18€.

Il est ainsi demandé aux différentes institutions :

- Région Rhône Alpes : 200 000€
- Département de l'Isère : 100 000€
- DSIL : 25% du montant des travaux 272 600€

La commune a souscrit un emprunt de 450 000€ et reste en autofinancement pour 67 801,18€.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer l'ensemble des dossiers.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 29 septembre 2020

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE